

PROTOCOLE D'ACCORD

SUR LES SALAIRES DES OUVRIERS, EMPLOYÉS, JOURNALISTES

ET ENCADREMENT DE LA PRESSE QUOTIDIENNE RÉGIONALE

Du 9 Mai 2007

Entre le Syndicat de la Presse Quotidienne Régionale (S.P.Q.R.)

d'une part,

et :

- La FILPAC-CGT,
- L'UFICT-LC-CGT,
- La F3C-CFDT,
- Le SPEP-CGC
- La Fédération du Livre FO,
- La Fédération de la Communication CFTC
- Le SNPEP FO
- le Syndicat National des Journalistes,
- le Syndicat Général des Journalistes FO,
- le Syndicat des Journalistes FO,
- le Syndicat des Journalistes CGC,
- le Syndicat National des Journalistes CGT,
- l'USJ-CFDT

d'autre part,

il est convenu ce qui suit :

- 1 - Un plan de salaire pour l'année 2007 est défini à hauteur de 1,6% dont 0,3% déjà perçu dans le cadre du plan salarial 2006.
- 2 - L'augmentation globale de salaire de 1,6% ainsi définie se répartit sur les paliers suivants :
 - 1 % au 1^{er} mai 2007,
 - 0,6 % au 1^{er} octobre 2007 dont 0,3% déjà perçu.
- 3 - En conséquence le SMPG sera porté à 1 391 euros au 1^{er} mai 2007 et à 1 395 euros au 1^{er} octobre 2007.
- 4 - Si au 31 octobre 2007 l'écart entre l'indice INSEE Tous Ménages Hors Tabac et les augmentations cumulées de salaires intervenues depuis le 1er janvier 2007 est égal ou supérieur à 0,2%, un ajustement est prévu :
 - en cas de dépassement des prix, en créant un palier au 1er décembre 2007 à due-concurrence de cet écart ;
 - en cas d'avance des salaires, en considérant à due-concurrence l'écart constaté pour le plan salarial de 2008.
- 5 - La prime forfaitaire de transport, pour les personnels concernés, demeure fixée à 30 euros en 2007.

- 6 – Le barème national minimum de piges, en cours de négociation, sera indexé sur les augmentations de salaires décidées au niveau de la branche.
Dans cette attente, pour 2007, les entreprises feront référence, au moment de la révision de leur barème minimum interne, aux augmentations ci-dessus.
- 7 - Les parties se rencontreront au mois de Janvier 2008 pour faire le bilan du présent accord.

Fait à Paris, le 9 Mai 2007

Pour le SPQR

Pour la FILPAC-CGT

Pour la F3C-CFDT

Pour la Fédération du Livre FO

**Pour la Fédération de la
Communication CFTC**

Pour le SNPEP-FO

**Pour le Syndicat National
des Journalistes**

**Pour le Syndicat Général des
Journalistes FO**

**Pour le Syndicat des Journalistes
FO**

Pour le Syndicat des Journalistes CGC

**Pour le Syndicat National des
Journalistes CGT**

Pour l'USJ-CFDT

Pour le SPEP-CGC

Pour l'UFICT-LC-CGT